

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe D - BNP PARIBAS OBLI INFLATION (FR0010077388)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement comparable à celui du marché obligataire de la zone Euro représenté par l'indice de référence Barclays France Government Inflation-Linked All Maturities, coupons réinvestis (Indicateur de référence) tout en procédant à des investissements dans des obligations et/ou des titres de créance négociables à taux variable et/ou indexés sur l'inflation française ou celle des pays de la zone Euro.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le processus d'investissement comprend quatre phases : (i) définition des principaux axes de la politique de gestion obligataire (ii) détermination des scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque (iii) sélection des émetteurs (iv) construction du portefeuille du FCP.

Le FCP est principalement investi en produits de taux libellés en euro: obligations indexées sur l'inflation française ou celle des pays de la zone Euro et/ou à taux fixe et/ou à taux variable. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -3 à +6 et investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (Standard & Poor's) ou P1 (Moody's) ou S1 (Fitch) ou équivalente. Les obligations et titres de créance négociables non gouvernementaux, libellés en euros, ainsi que les obligations et titres de créance négociables gouvernementaux, libellés en euros, doivent bénéficier d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (Fitch) ou d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. La dette publique peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou au risque de change et/ou pour exposer le portefeuille au risque actions, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage. L'utilisation d'instruments dérivés sur actions sera limitée à une exposition maximale de 10% de l'actif net du FCP. L'utilisation d'instruments dérivés sur devises sera limitée à une exposition maximale de 1% de l'actif net.

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change dans la limite maximum de 5% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13h (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Autres informations : Affectation du résultat net : Distribution - affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% : souscriptions <30.000€ ; 1% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,75% : souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,5% : souscriptions >800.000€
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,99% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre des parts C et D et vice-versa.

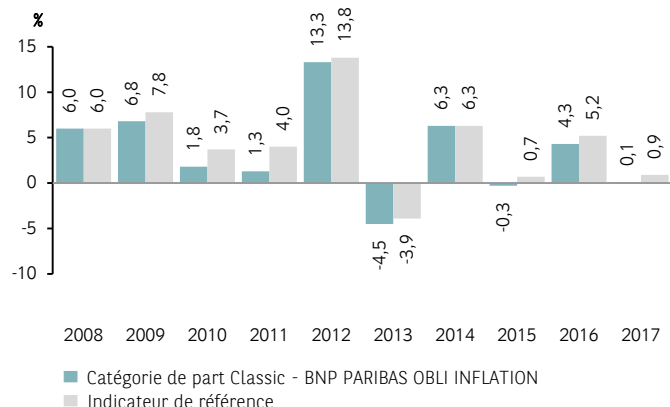
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 15 avril 2003 ;
- La part a été créée le 19 novembre 2003 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

